

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice :	19
Présents :	16
Procurations :	1
Votants :	17
Date de convocation :	23/01/2025
Votes Pour :	16
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du mercredi 29 janvier 2025 à 18H30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire

**PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

**PROCURATIONS** : Karine BESSÉ donne procuration à Jean-Michel BLAY,

**ABSENTS** : Martine DAREUX, Jean-Marc REGNAUT

**SECRETAIRE** : Alexandre DENEITS.

**Délibération n° 2025-001**

**1.2 – Délégation de service public**

**Objet : Délégation du Service Public d'assainissement collectif : avenant n°1**

La commune de Pavie a confié l'exploitation de son service public d'assainissement à Veolia Eau - CGE par un contrat d'affermage visé en Préfecture le 28 mars 2013 ayant pris effet au 1<sup>er</sup> avril 2013. Ce contrat arrive à échéance le 31 mars 2025.

Compte-tenu du délai trop court pour assurer la procédure de renouvellement du contrat en cours, la Collectivité souhaite prolonger ce contrat. Pour ce faire, elle a demandé au délégataire de prolonger son contrat de 2 mois, en prorogeant son échéance au 31 mai 2025.

Le délégataire ayant accepté, le présent avenant a donc pour objet principal :

- De proroger l'échéance du contrat de 2 mois supplémentaires (31 mai au lieu du 31 mars 2025)
- D'aménager certaines dispositions liées à la prolongation et au terme du contrat, notamment concernant le renouvellement du matériel.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 comme annexé et à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au délégataire.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

**Fait à PAVIE, le 4 février 2025**

**Le Maire,**

**Jean Michel BLAY\***

